

Fiche descriptive à destination de l'employeur et des tiers financeurs

## Maîtriser les règles applicables en matière de TVA dans le domaine culturel - Principes et méthodes

En mode Présentiel

### PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs et administrateurs, responsables de la gestion d'entreprises ou associations assujetties à la TVA ou susceptibles de l'être, personnels territoriaux en relation avec ces mêmes associations.

### OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes de l'imposition des activités économiques et maîtriser leurs logiques propres
- Acquérir les connaissances nécessaires pour asseoir sa gestion financière sur des éléments clairs en matière de TVA
- Être capable de gérer l'application de la TVA en regard des activités mises en oeuvre et de sa propre situation professionnelle ou bénévole, tant dans des opérations nationales qu'internationales.

### PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

### CONTENU

- Rappels de droit public et droit fiscal, des rapports entre l'État et les associations, entre l'État et la culture, entre le secteur marchand privé et le secteur culturel associatif
- Définition et fonction de la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA)
- Le fonctionnement de la TVA : comptabilisation, obligations comptables et administratives
- Les différents taux et les différentes situations prévues par la loi - application aux activités culturelles, notamment la production et la diffusion de spectacles
- Les différents mécanismes de déduction et d'exonération, la franchise des activités commerciales accessoires, les activités non assujetties
- Le parrainage (sponsoring), le mécénat et les subventions : les cas d'assujettissement et non-assujettissement
- La TVA intracommunautaire
- Les relations au sein de l'union européenne et avec l'étranger
- Réponses aux questions proposées par les participants avant le stage

### FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

**François BOITARD** *Formateur pour adultes*

Sociologue et anthropologue de la culture, il est formateur spécialisé dans les relations interculturelles et l'élaboration, la mise en oeuvre puis l'évaluation de projets culturels sur un territoire.

Il est par ailleurs formateur en gestion et fiscalité des associations culturelles et intervient pour divers organismes ou fédérations d'associations (Fédération Léo Lagrange, Fédération des centres sociaux...), pour le CNFPT, les services de l'État (DRAC Centre, DRJS Centre...).

Il est également le principal consultant sur lequel s'appuie ARTES pour ses missions DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

## Maîtriser les règles applicables en matière de TVA dans le domaine culturel - Principes et méthodes *suite*

La direction pédagogique est assurée par Cyrille BUREAU Directeur de l'organisme de formation.

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Dans un premier temps, apport de contenus dans une méthode interactive puis réponses aux cas concrets proposés par les participants en développant l'apprentissage du raisonnement juridique afin que chacun soit capable, ultérieurement de trouver la réponse à ses questions et de développer un argumentaire face à l'administration fiscale (travail sur les textes de loi et la jurisprudence).

**Merci aux participants de préparer des cas concrets ou des questions précises sur la TVA et les adresser au formateur.**

### MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de fin de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

### ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 2 jours (14 heures)

La prochaine édition de ce module débutera le :

Tarif public FAZHAN : 1 080 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique ARTES - Destiné aux personnes physiques, aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants : 750 euros, net de taxes, par participant

*Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.*

### Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de % (taux de réponses 0% - mesuré à partir du 1/9/2020)

Cette formation fait partie de la famille thématique Administration, Gestion, Compta, Juridique ([lien cliquable](#))

Formacode :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

## Maîtriser les règles applicables en matière de TVA dans le domaine culturel - Principes et méthodes *suite*

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

